

2025



**CENTRE D'HÉBERGEMENT
ET DE RÉINSERTION SOCIALE
L'ÎLOT THUILLIER**

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de L'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées par la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, L'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ces services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

SOMMAIRE

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	4
--	---

L'ÉTABLISSEMENT	5
-----------------------	---

1. BIEN PLUS QU'UN HÉBERGEMENT	5
2. L'ÉQUIPE DU CHRS L'ÎLOT THUILLIER	6

LE PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2025.....	10
--	----

1. PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES : UN NOMBRE EN AUGMENTATION	10
2. RÉPARTITION DU PUBLIC PAR TRANCHES D'ÂGE	14
3. ÉVOLUTION DES ENTRÉES ET SORTIES DU CHRS ENTRE 2024 ET 2025	16
4. ÉTAT DE SANTÉ : UN PARTENARIAT DE QUALITÉ	19
5. SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE : UN ENGAGEMENT EN MARCHÉ.....	22
6. LE TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (TIG).....	25
7. SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI	27
8. SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT	30
9. TRANCHES DE VIE	34

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	37
---	----

1. ÊTRE PARENT MALGRÉ LES VIOLENCES FAMILIALES	37
2. LES ATELIERS COLLECTIFS	37

PERSPECTIVES 2026.....	54
------------------------	----

MERCI À NOS PARTENAIRES	56
-------------------------------	----

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

L'année 2025 s'achève, laissant derrière elle son lot de réussites, d'échecs, de joies et de peines, de départs et d'arrivées. Comme chaque année, nous avons poursuivi le même combat : déconstruire les représentations, redonner du sens à la vie des personnes accueillies et les aider à envisager un avenir, même incertain.

L'évaluation externe de notre établissement a été l'événement marquant de cette année. Bien plus qu'une simple obligation réglementaire, elle a créé une véritable synergie entre les équipes et les personnes accompagnées. Cette remobilisation a poussé chacun de nous à s'interroger : « Suis-je sur le bon chemin dans les missions qui me sont confiées ? »

Ce moment déterminant a révélé notre capacité à travailler main dans la main, à nous mobiliser avec sincérité et à questionner nos pratiques pour progresser ensemble. Grâce à cette implication collective, une étape « administrative » est devenue une dynamique vivante et porteuse de sens.

Répondre aux exigences du cadre réglementaire reste indispensable, mais nous savons que l'essentiel se joue ailleurs : dans le regard attentif porté à l'autre, dans le mot bienveillant, dans cette attention sincère qui, seule, permet un accompagnement véritable.

En regardant le chemin parcouru, nous savons que chaque geste d'empathie, chaque instant de non-jugement, chaque sourire rendu à un visage fatigué contribue à la reconstruction et ravive la confiance en l'humain.

Alors, nous pouvons dire merci à toutes celles et ceux qui rendent cela possible jour après jour. Ensemble, nous donnons tout son sens à un accompagnement humain.

L'équipe du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale L'Îlot Thuillier

L'ÉTABLISSEMENT : LE CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS) THUILLIER

Situé dans un quartier paisible à proximité du centre-ville d'Amiens, le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) L'Îlot Thuillier rejoint les missions et les valeurs portées par l'association L'Îlot : permettre la réinsertion de personnes qui ont connu la prison, font l'objet d'une mesure d'aménagement de peine ou se trouvent en situation de détresse ou d'exclusion sociale. Pour assurer ces missions, L'Îlot est propriétaire d'un ancien couvent dont l'architecture rappelle l'histoire du quartier, avec ses 2 000 mètres carrés habitables entièrement rénovés qui permettent aux personnes accueillies de profiter de la sérénité du lieu.

1. Bien plus qu'un hébergement

Le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale L'Îlot Thuillier accueille des personnes d'origines et de cultures diverses qui ont des parcours de vie et des problématiques familiales ou médicales très variés, mais aussi certains dénominateurs communs :

- ✓ l'isolement ;
- ✓ la rupture du lien social ;
- ✓ la perte de l'estime de soi ;
- ✓ l'expulsion de leur logement précédent ;
- ✓ la fragilité relationnelle ;
- ✓ des addictions, des maladies et/ou un suivi médical.

L'établissement offre 65 places pour un accompagnement global, réparties essentiellement sur deux dispositifs.

- ✓ Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) : 53 places ;
- ✓ urgence : 12 places.

C'est le seul établissement d'Amiens à accueillir des couples en urgence. Le fonctionnement est semi-collectif puisque chaque famille dispose d'un logement équipé, avec cuisine, sanitaire individuel et chambre.

Pour permettre d'accompagner au mieux les résidents, l'établissement L'Îlot Thuillier est composé d'une équipe pluridisciplinaire : responsable d'établissement, travailleurs sociaux, apprentis en alternance, stagiaires, agents d'accueil, veilleurs de nuit, agents d'entretien et ouvriers qualifiés. Cette équipe est fonctionnelle 24 heures sur 24 et 365 jours par an. Les

résidents bénéficient d'une présence et d'un encadrement à tout moment de la journée et de la nuit.

Le rôle de l'équipe est d'assurer l'accompagnement et la sécurité des résidents et de veiller au suivi régulier et homogène de la situation des personnes accueillies, tout en exerçant la continuité de service nuit et jour.

L'accueil s'effectue sous une forme inconditionnelle par solutions d'hébergement : hébergement d'urgence, hébergement de réinsertion sociale, lits halte soins santé*.

Toute personne accueillie au sein de l'établissement fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement par un travailleur social, qui se concentre principalement sur trois axes :

- ✓ l'insertion sociale et l'accompagnement administratif (rétablissement des droits sociaux et de la situation administrative) ;
- ✓ l'insertion professionnelle (recherche d'emploi ou de formation) – à cet effet, L'Îlot complète ce parcours d'insertion en proposant des Ateliers et chantiers d'insertion (ACI) qui emploient, forment et accompagnent vers la reprise d'une activité professionnelle les personnes sortant de prison ou éloignées de l'emploi ;
- ✓ l'insertion par le logement (établissement et régularisation des demandes et des droits au logement ou à l'hébergement).

Ce CHRS dispose d'un agrément lui permettant d'accueillir des publics spécifiques, car l'entrée est sécurisée : les femmes victimes de violences ou sortant de prison ; les femmes seules ou avec enfants ; les couples seuls ou avec enfants ; les hommes, mais uniquement dans le cadre de l'exercice effectif d'un droit de visite et d'hébergement de leurs enfants.

(*) Il s'agit de quatre logements mis à la disposition de ce service et dont la gestion est effectuée par le CHRS Les Augustins.

2. L'équipe du CHRS L'Îlot Thuillier

L'équipe pluridisciplinaire est composée de 10 salariés chargés de gérer 30 logements dans l'établissement.

1) Les travailleurs sociaux

L'équipe des travailleurs sociaux du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale L'Îlot Thuillier est mixte et composée de deux assistants sociaux et de deux éducateurs spécialisés. Deux membres de cette équipe travaillent à temps partiel. Leurs formations respectives sont complémentaires, et ils sont chargés d'assurer l'accompagnement social, administratif ainsi que l'insertion professionnelle et par le logement des résidents. Chaque travailleur social est le référent, en moyenne, de 7 ou 8 familles.

Le rôle du référent est caractérisé par la diversité des tâches qui lui incombent, ce qui constitue la richesse de son activité professionnelle :

- ✓ assurer un entretien de préadmission pour accorder une suite favorable, ou défavorable, à l'orientation de la personne par le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) en fonction des critères de composition familiale et des conditions d'accueil de l'établissement ;
- ✓ assurer un second entretien d'admission avec le responsable de l'établissement (visite d'admission et présentation de l'établissement) ;
- ✓ réaliser durant tout le séjour de la personne l'accompagnement socio-éducatif (administratif, hébergement et logement, emploi, santé).

Ce travail d'accompagnement tient compte des obligations relatives aux conditions de fonctionnement du CHRS, à savoir traiter les documents suivants :

- ✓ la transmission du Livret d'accueil ;
- ✓ l'établissement du contrat de séjour ;
- ✓ la prise de connaissance du règlement de fonctionnement ;
- ✓ l'établissement du Projet d'accompagnement individualisé (PAI) ;
- ✓ la demande d'admission de prise en charge ;
- ✓ le bilan social tous les 3 ou 6 mois avec, si besoin, la motivation de la demande de renouvellement de séjour, à adresser à la Direction départementale de l'emploi, du travail et de la solidarité (DDETS) ;
- ✓ les documents de fin de prise en charge lors du départ du résident ;
- ✓ les attestations d'hébergement ;
- ✓ les tableaux de suivi mensuels.

Outre ces activités administratives, le suivi quotidien des résidents fait également partie de sa charge de travail :

- ✓ les entretiens réguliers avec les résidents pour les accompagnements ou la mise à jour du projet d'accompagnement ;
- ✓ les entretiens de recadrage lors de problèmes de comportement ;
- ✓ la présence physique à l'accueil pour assurer et sécuriser les entrées et les sorties de l'établissement (en l'absence des agents d'accueil) ;
- ✓ la gestion des 12 personnes du dispositif d'urgence 115 ;
- ✓ la distribution des repas ;
- ✓ la gestion des temps collectifs, des activités et du bénévolat ;

- ✓ les besoins quotidiens des personnes, les demandes de renseignements, les sollicitations quotidiennes relatives au fonctionnement de l'établissement ou de l'équipe ;
- ✓ la gestion de la salle média/TV ;
- ✓ le contrôle des tâches ménagères collectives accomplies par les résidents ;
- ✓ la vigilance concernant le respect des règles de comportement par les résidents...

Les travailleurs sociaux font des roulements afin de garantir une présence sur place de 8 heures à 22 h 15 et ce, 7 jours sur 7.

Dans leur activité professionnelle, les travailleurs sociaux sont accompagnés par les agents d'accueil, les veilleurs de nuit, l'agent d'entretien et l'ouvrier qualifié.

Courant 2025, l'équipe du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale L'Îlot Thuillier a également accueilli une monitrice éducatrice en contrat d'apprentissage.

2) Les agents d'accueil

Les agents d'accueil sont au nombre de deux, sur 2 Équivalents temps plein (ETP). Ils sont chargés de tenir le bureau d'accueil et d'accomplir les tâches suivantes : accueil téléphonique, accueil physique avec pointage des entrées et sorties des résidents, transmission des informations entre les membres de l'équipe et les résidents, mobilisation des résidents pour les activités, commande des repas, gestion de la laverie, gestion des stocks du matériel, des fournitures, des kits d'hygiène ou des kits alimentaires.

3) Les veilleurs de nuit

L'équipe du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale L'Îlot Thuillier est composée de deux veilleurs de nuit (2 ETP). Ils sont chargés de couvrir quotidiennement les plages horaires de 22 h 15 à 8 heures. Ils doivent travailler en étroite collaboration avec l'équipe de jour. Cette collaboration se traduit par l'utilisation d'un cahier de liaison comprenant l'ensemble des informations importantes de la journée et d'un cahier des veilleurs de nuit faisant état de la sécurisation de l'établissement et des résidents durant la nuit ainsi que toute information importante liée à un problème de comportement d'un résident.

4) L'agent d'entretien et l'ouvrier qualifié

L'agent d'entretien réalise 0,5 ETP sur le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale L'Îlot Thuillier et l'ouvrier qualifié, 0,4 ETP.

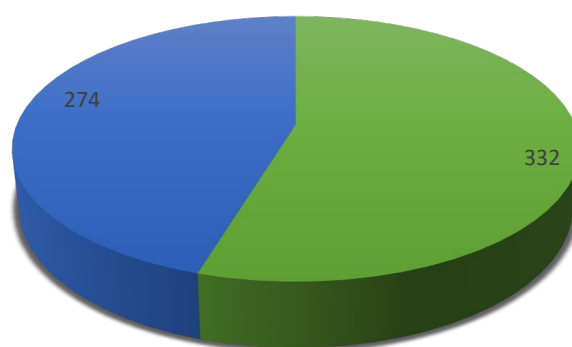
L'agent d'entretien est chargé d'intervenir sur l'ensemble de l'établissement : bureaux, espaces communs, cuisine, lingerie. L'ouvrier qualifié est chargé de contacter les prestataires extérieurs et les artisans pour effectuer les grosses réparations ou les grosses interventions. Il est également chargé de l'entretien de la cour et du jardin et effectue les menues réparations dans les logements ou dans les espaces communs du CHRS.

LE PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES

1. Profil des personnes accueillies : un nombre en augmentation

En 2025, l'établissement a accueilli 95 personnes sur les dispositifs de CHRS et d'urgence stabilisée et 237 personnes sur le dispositif d'urgence 115, soit un total de 332 personnes contre 274 en 2024, soit une augmentation de 21 %, qui s'explique par une fluidité et une rotation plus importante sur le dispositif de l'hébergement d'urgence.

Évolution entre 2024 et 2025 du nombre de personnes accueillies



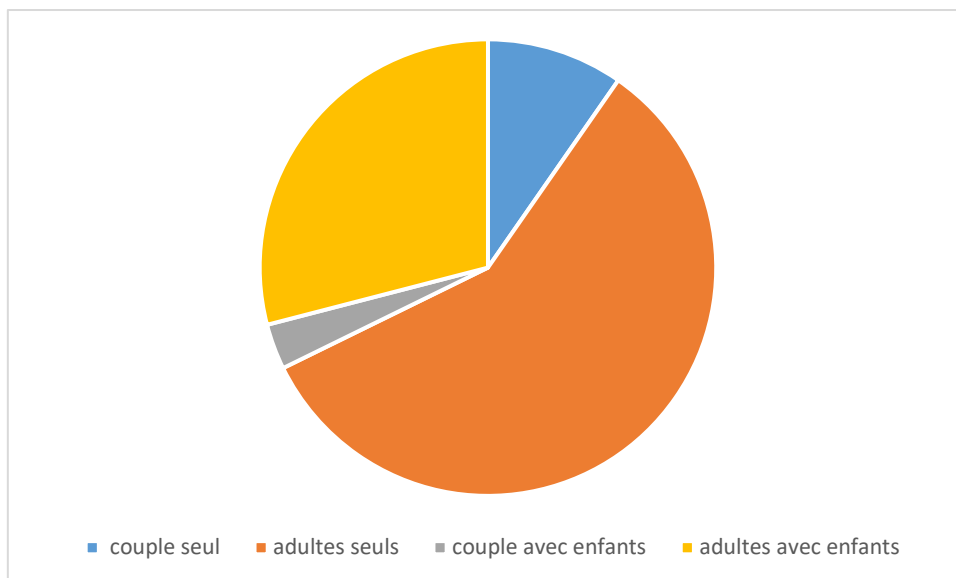
■ Nombre de personnes CHRS/HUS/HU 2025
■ Nombre de personnes CHRS/HUS/HU 2024

Répartition des personnes arrivées en 2025 en fonction de la composition familiale et du sexe

En 2025, nous avons également procédé à 48 admissions au sein du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale L'Îlot Thuillier. La composition familiale des personnes arrivées en 2025 a été la suivante :

- ✓ 3 couples seuls ;
- ✓ 18 adultes seuls ;
- ✓ 1 couple avec enfants ;
- ✓ 9 adultes avec enfants.

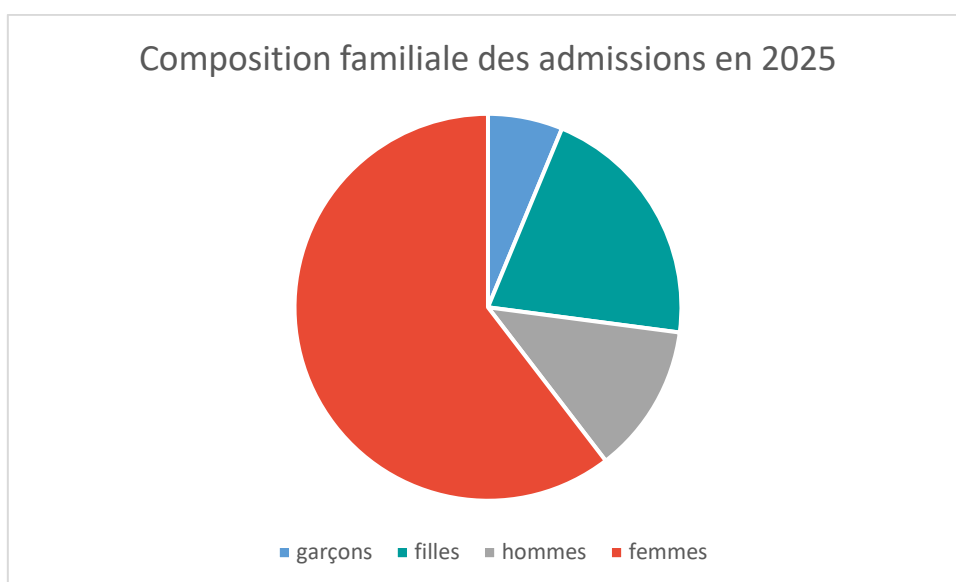
Soit au total 34 adultes et 14 enfants.



Composition familiale des admissions en 2025

Parmi ces personnes arrivées en 2025, on comptait :

- ✓ 3 garçons (6,2 %) ;
- ✓ 10 filles (20,8 %) ;
- ✓ 6 hommes (12,5 %) ;
- ✓ 29 femmes (60,5 %).

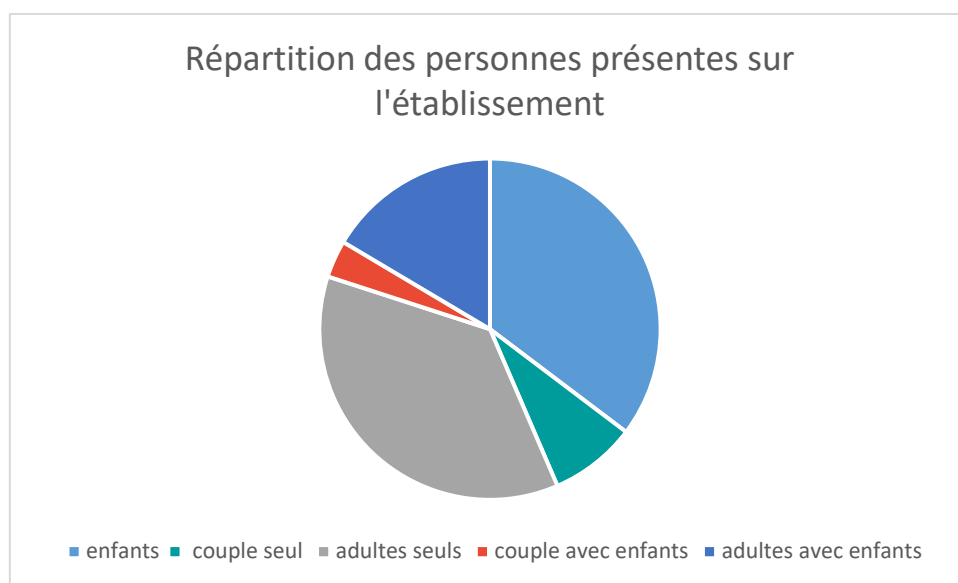


**Répartition des personnes présentes en 2025
en fonction de la composition familiale et du sexe**

Au cours de l'année 2025, 95 personnes ont été présentes sur le dispositif du CHRS.

On constate que la répartition de la composition familiale était sensiblement identique à celle des personnes arrivées au cours de l'année 2025, à savoir :

- ✓ 30 enfants ;
- ✓ 31 adultes seuls ;
- ✓ 14 adultes avec enfants ;
- ✓ 7 couples seuls ;
- ✓ 3 couples avec enfants ;

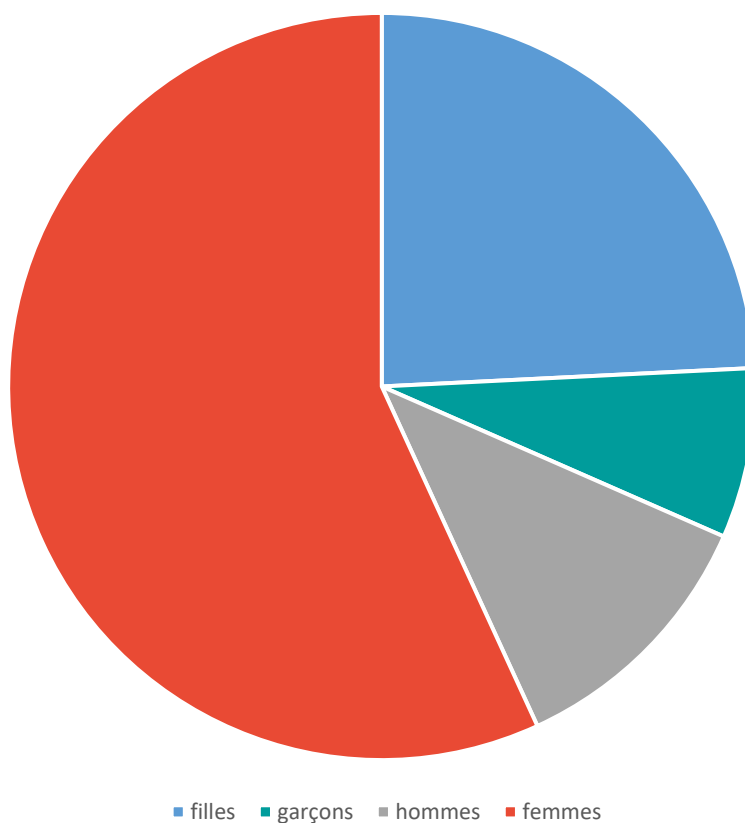


Composition familiale des personnes présentes en 2025

On retrouve une présence féminine plus importante, puisque le Centre d'hébergement et de réinsertion sociale L'Îlot Thuillier dispose d'un agrément lui permettant d'accueillir des publics spécifiques : femmes célibataires isolées, femmes avec enfants, femmes victimes de violences, femmes bénéficiant d'un aménagement de peine ou sortant de prison.

De manière exceptionnelle, cet agrément est étendu aux hommes qui sont en couple – avec ou sans enfants – ou aux hommes qui exercent un droit de visite et d'hébergement effectif à l'égard de leurs enfants. Les hommes accueillis dans ce cadre sont parfois des sortants de prison qui souhaitent reprendre contact avec leurs enfants alors qu'ils sont soit en placement extérieur (PE), soit munis d'un bracelet électronique (DDSE), dans le cadre d'un aménagement de peine.

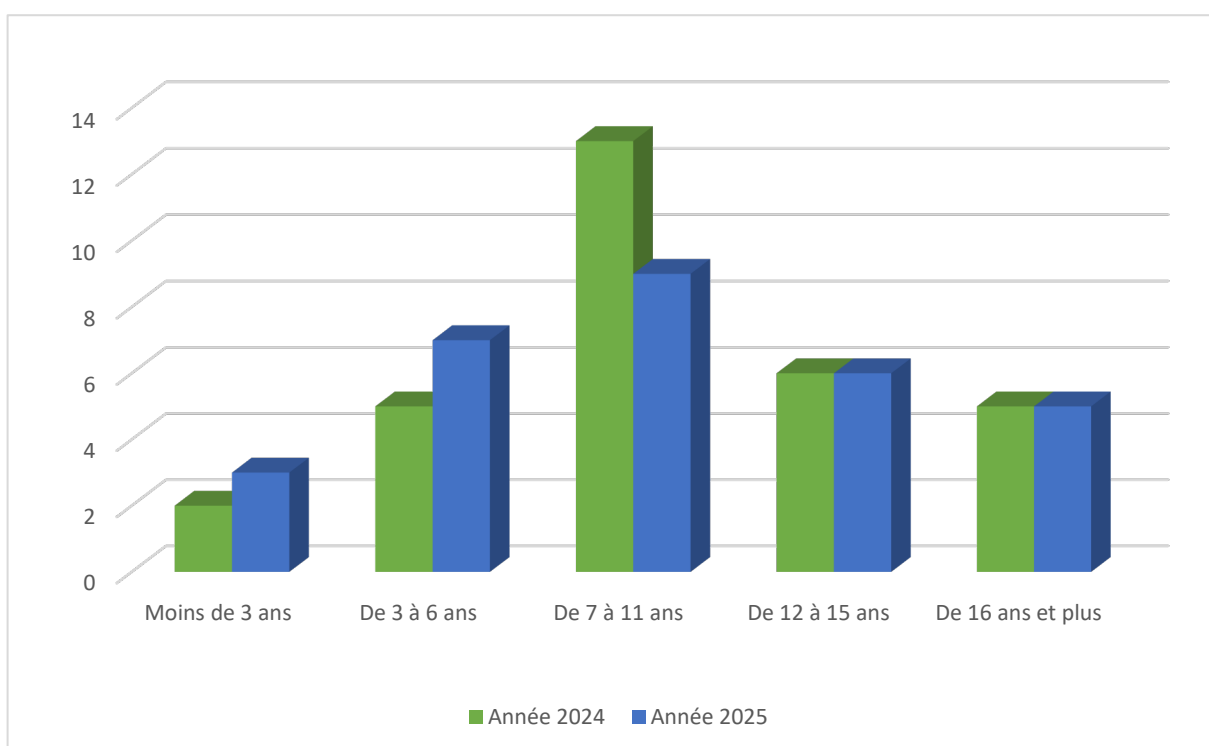
Répartition par sexe des admissions



2. Répartition du public par tranche d'âge : une présence d'enfants à la hausse

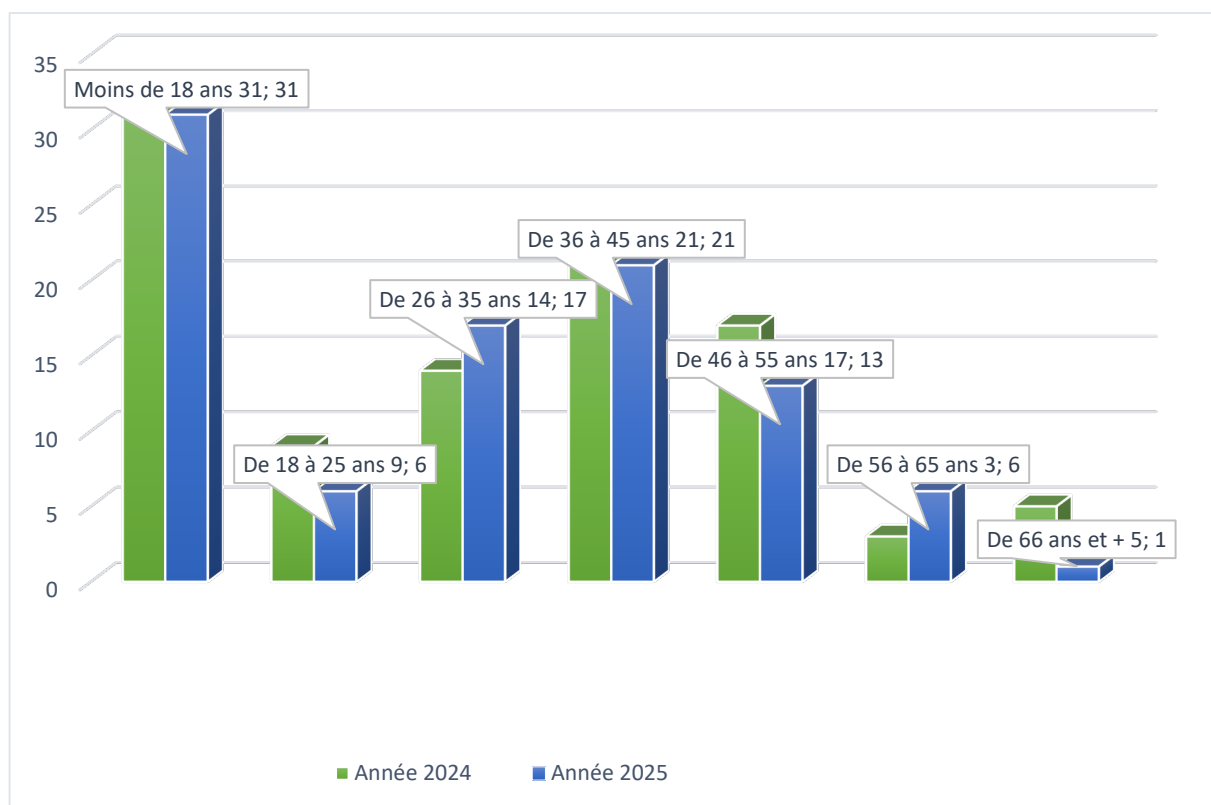
On remarque une certaine stabilité par catégorie de personnes entre 2024 et 2025. Le nombre d'enfants est sensiblement stable. On note une diminution du nombre de couples avec enfants accueillis en 2025, 3 au lieu de 7. Ces familles, souvent fragilisées par des difficultés économiques, se trouvent dans une situation où la stabilité du logement devient difficile à maintenir.

Comparatif entre 2024 et 2025 des enfants accueillis par tranches d'âge



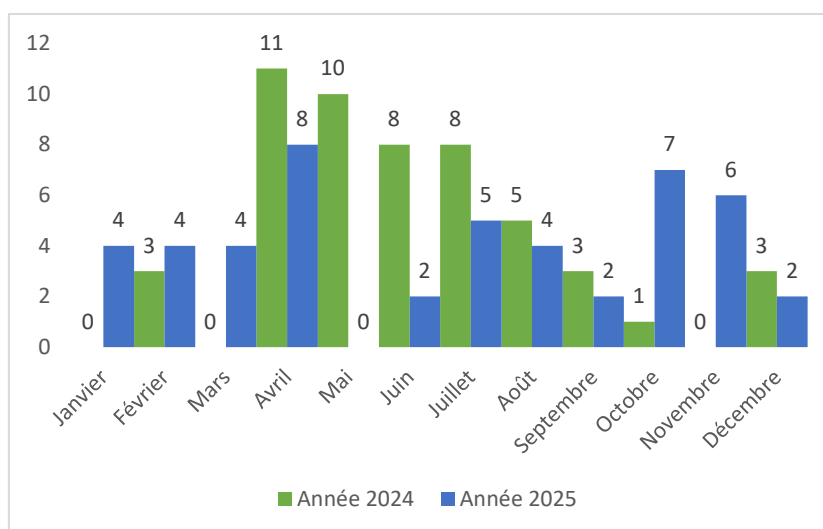
Évolution entre 2024 et 2025 des personnes accueillies, par tranches d'âge

En 2025, on constate une augmentation de la tranche d'âge des 56 à 65 ans. L'augmentation significative de ces personnes prises en charge au CHRS peut être attribuée à plusieurs facteurs socio-économiques. Pour les personnes de 56 ans à 65 ans, cette tranche d'âge se trouve souvent en proie à des ruptures familiales ou à des maladies qui impactent leur capacité à maintenir un logement stable.



3. Évolution des entrées et des sorties entre 2024 et 2025

Les entrées évoluent avec des variables selon les années et les enjeux de la politique du logement, de manière générale.

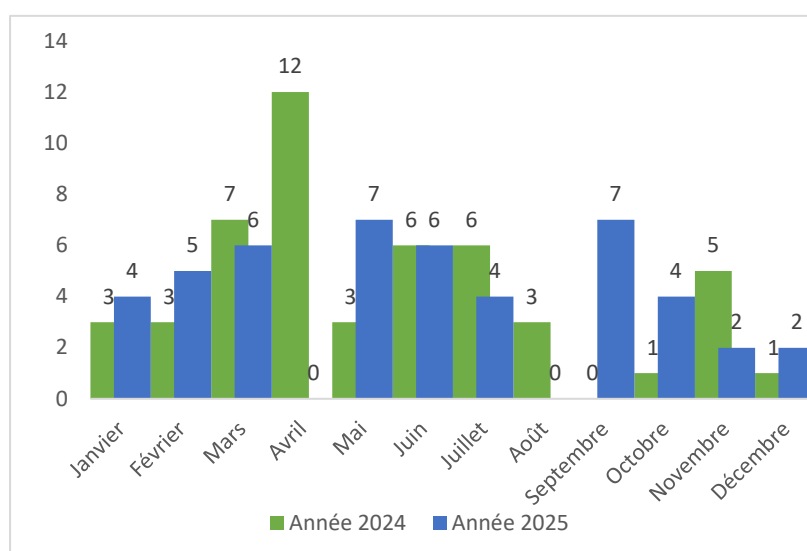


Répartition et comparatif des entrées en cours d'année

Nous pouvons également constater des variations du nombre de sorties avec une concentration de manière trimestrielle.

Ces mouvements du public sont en étroite corrélation avec le dynamisme de fluidité impulsé par l'équipe de l'établissement et les opérateurs concernés, ce qui explique une diminution de la durée de prise en charge de 6,3 mois en moyenne, contre 10,2 mois en 2024.

Répartition et comparatif des sorties en cours d'année



Le dispositif d'hébergement d'urgence

L'établissement dispose de 12 places d'hébergement d'urgence, dites mises à l'abri.

Sur ce dispositif, l'accueil est immédiat et réservé principalement aux femmes majeures seules. Ce dispositif est le seul sur Amiens, à accueillir des couples. Il permet à ces femmes qui sont en situation d'urgence, sans domicile, errant dans les rues, de bénéficier de prestations totalement gratuites et notamment d'un hébergement dans des logements meublés disposant d'une cuisine et de sanitaires, en colocation de 2 à 4 personnes.

L'établissement fournit des kits d'hygiène et des kits alimentaires pour les personnes sur des places de mise à l'abri et de l'urgence stabilisée sans ressources. Il propose le petit déjeuner ainsi qu'un plateau-repas par jour, chaque soir, à celles qui le souhaitent.

Les femmes accueillies sur ce dispositif sont le plus souvent des demandeuses d'asile en attente de places en CADA, des femmes ayant aucune possibilité d'être régularisées, des jeunes femmes en rupture avec leur milieu familial, des femmes souffrant d'addictions ou rencontrant des difficultés psychologiques ou psychiatriques, des femmes qui viennent de faire l'objet de violences...

Ces 12 places d'urgence sont gérées par le dispositif 115. Il s'agit d'une plateforme de premier accueil dont le numéro de téléphone est le numéro d'urgence sociale. L'appel au 115 est gratuit d'un poste fixe ou d'un portable, tous les jours de l'année, y compris les week-ends et jours fériés, 24 heures sur 24. On peut composer ce numéro si l'on est une personne ou une famille cherchant des informations ou rencontrant des difficultés sociales telles que l'absence ou la perte de logement, les violences conjugales...

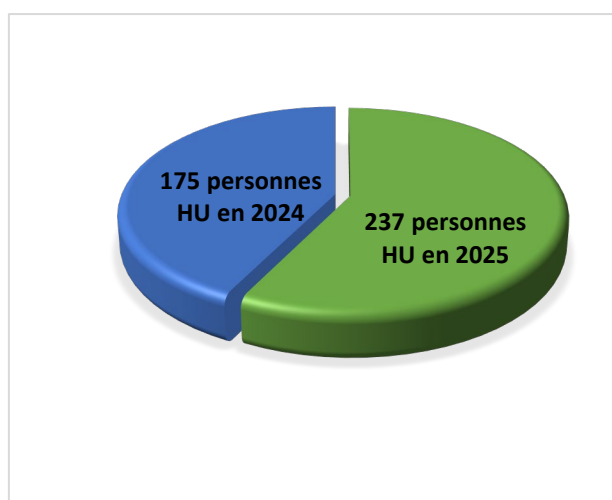
Il est également possible de prendre contact avec le 115 si l'on est un citoyen désireux de signaler une situation de détresse, lors des grands froids notamment, pour trouver un hébergement à une personne dans la rue, ou si l'on est un professionnel souhaitant une information ou un conseil.

Le correspondant évalue alors avec vous la situation, vous informe et, au besoin, vous oriente vers les dispositifs et services d'urgence sociale. Il pourra se mettre en lien avec différents organismes tels que le Samu social, les équipes mobiles, les services sociaux ou les associations.

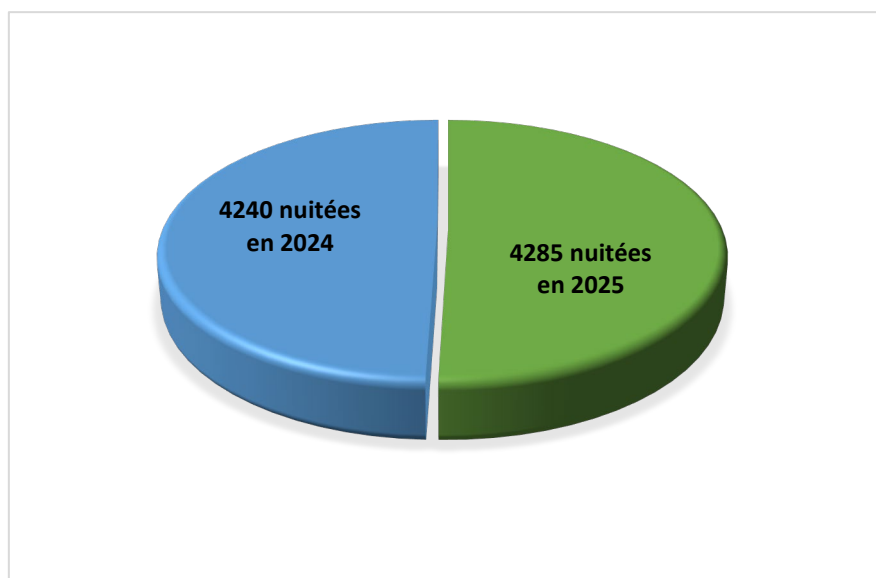
Sur ce dispositif d'urgence 115, l'accompagnement n'est pas assuré par l'équipe de travailleurs sociaux de l'établissement mais plutôt par les travailleurs sociaux du 115. Toutefois, l'équipe du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale L'Îlot Thuillier réalise un entretien à l'arrivée des hébergés pour faire un point sur leur situation et les orienter en cas de besoin. Depuis juillet 2025, les centres d'hébergement accueillant ce public doivent réaliser l'évaluation flash, dans les deux mois après le premier appel de la personne. Celle-ci se fait via le logiciel SI-SIAO, ce qui apporte de la visibilité sur la situation de la personne, renseigne ses coordonnées et complète deux items concernant la précarité liée au logement et à la santé afin de l'orienter au mieux.

Durant l'année 2025, le SIAO, et les centres d'hébergement d'urgence sont amenés à faire le point deux fois par an, par le relevé de parcours.

Comparatif entre 2024 et 2025 du nombre de personnes sur le dispositif d'urgence 115



Comparatif entre 2024 et 2025 du nombre de nuitées sur le dispositif d'urgence 115



Courant 2025, les places mises à disposition du 115 ont permis à 237 personnes de dormir au CHRS sur une place de mise à l'abri, pour un total de 4 285 nuitées. On constate que le nombre de personnes a considérablement augmenté. L'augmentation significative est à relier avec une précarité croissante qui touche de plus en plus de personnes, en raison de facteurs économiques, sociaux, administratifs complexes. Ce chiffre peut également s'expliquer par la volonté du SIAO de favoriser la fluidité d'accueil.

4. État de santé : un partenariat de qualité

Les parcours de vie qu'ont connus les personnes que nous accueillons sont parfois à l'origine de problèmes de santé : troubles psychiatriques, addictions, pathologies diverses.

Les professionnels du CHRS ont reçu une formation « Premiers secours en santé mentale » en juin 2025.

En appui et pour aider les personnes à trouver des réponses à leurs questions et ainsi favoriser les projets d'insertion sociale et professionnelle en apaisant leurs maux, le CHRS L'Îlot Thuillier travaille en étroite collaboration avec les partenaires du soin : les Centres médico psychologiques (CMP), le Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), l'association Le Mail (addictologie), l'Équipe mobile psychiatrique de prévention et d'accès aux soins (EMPPAS), l'Équipe spécialisée de soins infirmiers précarité (ESSIP), le centre d'addictologie SÉSAME...

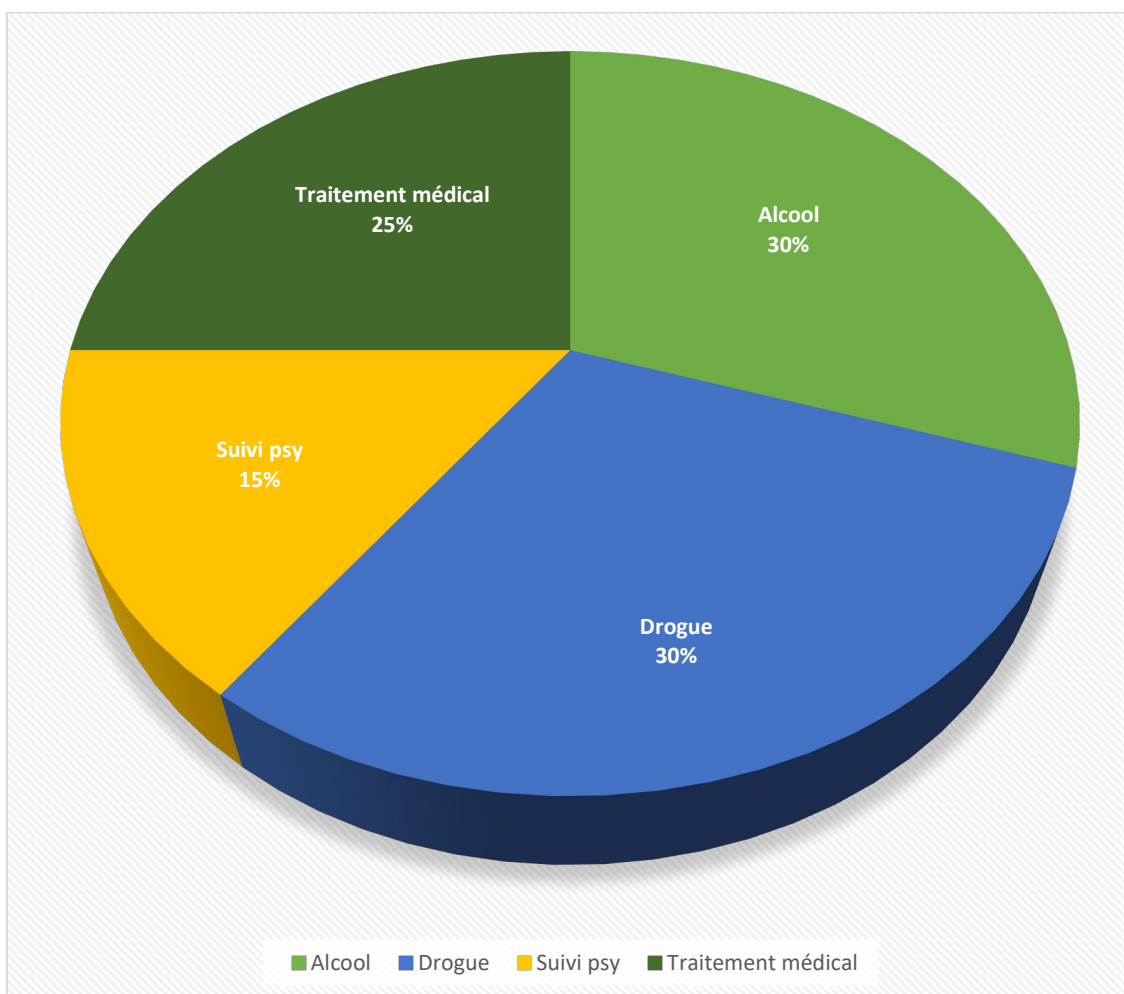
L'accès aux soins psychologiques ou de désintoxication est, le plus souvent, une étape difficile, voire un frein au parcours d'insertion sociale ou professionnelle de certains hébergés. Les personnes accueillies peuvent bénéficier d'un accompagnement progressif en ayant recours, même sur place dans un premier temps, aux professionnels des équipes médicales, ainsi qu'à l'équipe mobile de l'EMPASS, qui se déplace régulièrement pour les adultes. Il appartient ensuite à chacun d'engager ou non une réflexion personnelle en favorisant un suivi régulier sur le long terme.

Nous favorisons également l'accès aux soins par l'intermédiaire des partenaires et organismes locaux suivants.

- ✓ **Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et Centre de prévention et d'examen de santé (CPES).** Nous menons un travail de partenariat avec la CPAM afin de faire bénéficier nos usagers d'un examen global de prévention une ou deux fois par an. Ce bilan a pour but de remobiliser les personnes accueillies sur leurs problématiques médicales et ainsi de prioriser les démarches de soin par la suite. Ce partenariat se poursuit et se renforce avec le temps. Une convention entre le pôle précarité de la CPAM et notre structure a été établie afin de faciliter l'instruction ou le renouvellement des droits à la couverture sociale. Ce partenariat est un outil précieux à notre accompagnement que nous avons pu entretenir et préserver cette année. Le lien avec La Caisse Primaire d'Assurance Maladie est donc très actif notamment pour l'ouverture de droits et la résolution de situations complexes mais également lorsque nous sommes amenés à organiser des orientations vers les centres de bilan de santé.
- ✓ **Les suivis spécialisés pour les conduites addictives.** Les conduites addictives représentent une grande partie des difficultés de notre public. Régulièrement, nous orientons vers le Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et l'association Le Mail les personnes qui souhaitent aborder cette problématique. Les CSAPA, les Centres Médico-Psychologiques (CMP) sont également des partenaires du soin indispensables à nos accompagnements. En effet, un nombre important des personnes accueillies présentent des problématiques d'addictions amenant régulièrement à des souffrances psychiques. C'est en ce sens, que nous avons développé un temps d'échange collectif avec une intervenante de l'association Le Mail, une fois par mois au sein du CHRS. Ce temps permet aux résidents qui le souhaitent d'échanger avec un professionnel de l'addiction sur un temps qui se veut convivial et informel afin de favoriser l'émergence de la parole, et pour certains, l'accès aux soins en addictologie.

- ✓ **Lits halte soins santé.** Nous mettons à la disposition de l'établissement L'Îlot des Augustins quatre appartements afin d'accueillir les femmes nécessitant des soins relevant d'une équipe sociale et paramédicale. Un travail de collaboration et de proximité avec l'équipe des Augustins permet un accompagnement efficient des personnes accueillies, dans un cadre apaisant et apaisé.
- ✓ **Équipe spécialisée de soins infirmiers précarité.** Un travail de collaboration a également été mené avec l'ESSIP afin que les résidents sans ressources puissent bénéficier de soins infirmiers à moindre coût (traitement antiparasitaire, douches, hygiène, soins de la peau...). L'ESSIP La nouvelle Forge est un partenaire du soin qui nous permet de répondre aux besoins spécifiques de résidents en matière de santé. Les médecins de ville et les infirmiers libéraux complètent ces dispositifs en assurant un suivi médical régulier, garantissant ainsi une prise en charge afin de favoriser leur réinsertion dans des conditions de santé optimales.

Répartition des problématiques « santé » repérées à l'admission en CHRS en 2025



5. Situation au regard de la justice : un engagement en marche

L'établissement accueille et accompagne des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) dans le cadre de mesures d'aménagement de peine, en lien étroit avec les acteurs judiciaires et pénitentiaires. Cet engagement s'inscrit au sein du projet associatif dans une volonté de favoriser des parcours d'insertion sécurisés, coordonnés et adaptés aux situations individuelles.

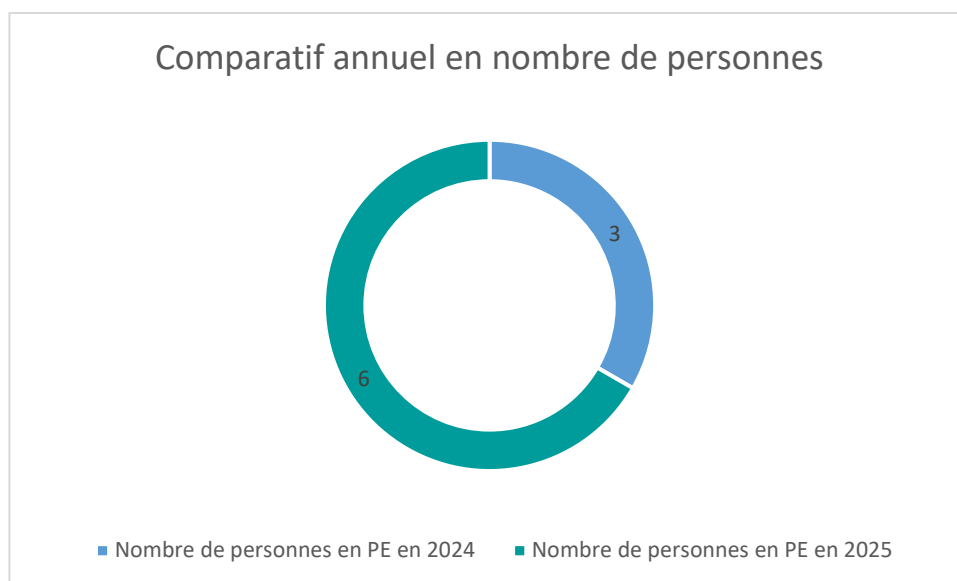
Au sein de l'équipe, un binôme est spécifiquement chargé de regrouper l'ensemble des demandes d'accueil relevant des aménagements de peine. Ce binôme assure le lien avec les Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) du milieu ouvert et du milieu fermé, et veille au maintien et au développement de la dynamique partenariale avec l'ensemble des acteurs de la justice. Cette organisation permet de centraliser les informations, de fluidifier les échanges et de garantir une meilleure coordination autour de l'accueil des PPSMJ.

L'année 2025 a été marquée par des rencontres avec les équipes des Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). Ces temps d'échanges ont permis de partager nos besoins et nos attentes respectives, d'ajuster les modalités de collaboration et de renforcer la coordination afin de garantir un meilleur accueil des personnes placées sous main de justice au sein de l'établissement.

Placement extérieur

En 2025, notre lien avec l'Administration pénitentiaire, et plus particulièrement avec les CPIP des différents centres de détention, notamment autour des possibilités d'accueil des femmes en mesure de placement extérieur (PE), nous a permis d'augmenter le nombre de personnes relevant de ce dispositif.

En effet, nous avons accueilli et accompagné 6 femmes dans le cadre d'un placement extérieur, contre 3 femmes en 2024.



Placement extérieur à domicile

Par ailleurs, une nouvelle convention a pu être établie afin de mettre en place une mesure d'aménagement de peine : le Placement extérieur à domicile (PEAD).

Le PEAD est une mesure d'exécution de peine qui permet à une personne détenue ou condamnée de poursuivre l'exécution de sa peine à son domicile sous contrôle. La personne est hébergée à son domicile ou dans un lieu d'hébergement adapté, et bénéficie d'un accompagnement socio-éducatif adapté à ses besoins tout en respectant, en lien avec le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et les structures partenaires. Dans ce cadre, six personnes ont été accompagnées en placement extérieur. À l'issue de celui-ci, un maintien est possible.

Cette mesure présente plusieurs intérêts pour la personne accompagnée. Elle favorise une réinsertion progressive et sécurisée, en limitant les ruptures liées à la détention et en permettant le maintien ou la reprise de repères sociaux, familiaux et professionnels. Le PEAD contribue également à renforcer l'autonomie, la responsabilisation et l'adhésion de la personne à son projet d'insertion, tout en offrant un cadre contenant et un suivi régulier. Il constitue ainsi une étape intermédiaire essentielle entre l'incarcération et le retour à une vie autonome.

Dans ce cadre, un travail de réflexion a été mené en équipe, en lien avec la structure des Augustins. Cette démarche partenariale a permis d'accompagner **3 mesures** de PEAD portées par le CHRS L'Îlot Thuillier, illustrant notre capacité à construire des réponses concertées et adaptées aux situations individuelles.

Nous partageons le témoignage de JL, personne accueillie en PEAD sur l'année 2025 (cf. tranche de vie concernant le public justice).

Les perspectives pour l'année 2026 visent à accentuer l'accueil de ce public, notamment par l'élargissement des partenariats avec des établissements pénitentiaires situés hors de la région Hauts-de-France. Cet axe de développement doit permettre de renforcer la capacité d'accueil de l'établissement et de consolider son implication dans les dispositifs d'aménagement de peine. Nous accueillons le public sous différents régimes :

- ✓ Travail d'intérêt général ;
- ✓ Mise en liberté ;
- ✓ Libération conditionnelle ;
- ✓ Placement sous surveillance électronique ;
- ✓ Placement extérieur.

Bien que l'accueil du public justice représente une faible part des personnes accueillies au CHRS L'Îlot Thuillier, nous réaffirmons notre volonté de faire évoluer positivement le nombre de ces accueils. Dans le cadre du plan stratégique de l'association, un groupe de travail mène une réflexion à ce sujet.

6. Le Travail d'intérêt général (TIG) : poursuivre nos orientations associatives pour lutter contre la récidive et favoriser l'insertion

L'association L'Îlot poursuit son engagement depuis plusieurs années, grâce à une convention cadre avec le ministère de la Justice, afin d'accueillir des personnes condamnées à des peines alternatives à la prison.

Durant l'année 2025, le CHRS L'Îlot Thuillier a maintenu un lien régulier avec l'Administration pénitentiaire en continuant, comme au cours des années précédentes, à accompagner des personnes sous main de justice dans le cadre de la réalisation de Travaux d'intérêt général (TIG). Concrètement, le lien avec l'Administration pénitentiaire s'effectue avec le SPIP de la Somme, qui est notre seul interlocuteur en ce qui concerne l'orientation et l'accueil des personnes ayant été condamnées à effectuer une mesure de TIG. Dans un premier temps, les Conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP) nous sollicitent pour nous présenter la situation d'une personne ayant été condamnée par le Juge d'application des peines (JAP) à réaliser un certain nombre d'heures de TIG. Nous convenons ensuite d'un entretien avec la personne concernée, au cours duquel sont évoquées les formalités administratives, la présentation de notre association ainsi que les différentes tâches que la personne pourrait être susceptible de réaliser. Le cadre de l'accueil et du suivi de TIG sur le terrain sont également précisés durant cette première rencontre.

Ainsi, la personne s'engage en ayant connaissance des conditions du déroulement de ses TIG dans leur ensemble. Cet entretien est aussi un espace qui permet à la personne d'évoquer d'éventuelles contraintes extérieures (emploi, vie de famille...). Ces précisions nous permettent de programmer un planning adapté à sa situation. Tous ces éléments ont pour objectif de favoriser la mise en œuvre des TIG afin que la personne puisse s'engager dans cet aménagement de peine dans de bonnes conditions et de façon durable.

Dans notre établissement, les personnes accueillies dans le cadre de TIG peuvent être affectées à des tâches de maintenance avec l'agent de maintenance ou des tâches de ménage avec l'agent d'entretien. Ces professionnels assurent le suivi des tâches et de l'investissement de la personne sur le terrain, en binôme avec un travailleur social qui s'assure du bon déroulement de la période de TIG et du lien régulier avec le CPIP chargé du suivi de la mesure. Au cours de l'année 2025, **5 personnes** nous ont été adressées par le SPIP de la Somme pour effectuer au total **161 heures** de TIG dans notre établissement. La mesure de TIG, par son aspect professionnalisant, favorise la réinsertion de la personne condamnée en lui offrant

l'opportunité de se positionner au sein d'une équipe en tant que futur salarié, lui laissant ainsi la possibilité de se projeter en situation d'emploi pour la suite de son parcours. Nous avons organisé des rencontres avec le pôle TIG afin d'identifier de nouveaux besoins et d'envisager, le cas échéant, la mise en place de TIG collectif. Ce groupe de travail est toujours en réflexion.

7. Situation au regard de l'emploi

L'insertion professionnelle constitue également un axe majeur de notre travail. Nous collaborons avec plusieurs acteurs du secteur de l'emploi et de la formation pour aider nos résidents à retrouver un parcours professionnel adapté à leurs capacités. Nous travaillons avec des centres de formation, France Travail, l'association SYNAPSE 3i, ainsi que des partenaires locaux tels que l'association CONVERGENCE et Les Astelles, membre du collectif qui est chargée de la coordination des programmes Premières heures en chantier (PHC) et Collectif Vers l'Accompagnement Global. Ce dispositif a pour but de rendre possible l'insertion par le travail des grands exclus, en enrichissant les pratiques d'accompagnement des structures de l'Insertion par l'activité économique (IAE) comme Les Ateliers de L'Îlot, de notre association. Ces collaborations permettent de proposer des formations adaptées aux besoins des résidents et d'assurer un accompagnement vers l'emploi durable tout en prenant en considération leurs difficultés d'ordre sociales et/ou médicales.

Opération FSE « Passerelle vers l'emploi »

Après un appel à projet, l'association a obtenu un financement du Fonds Social Européen + concernant l'action « Passerelle vers l'Emploi Somme » et 2 Chargés de mission emploi ont accompagné nos résidents, pour la période d'octobre 2024 à décembre 2025.

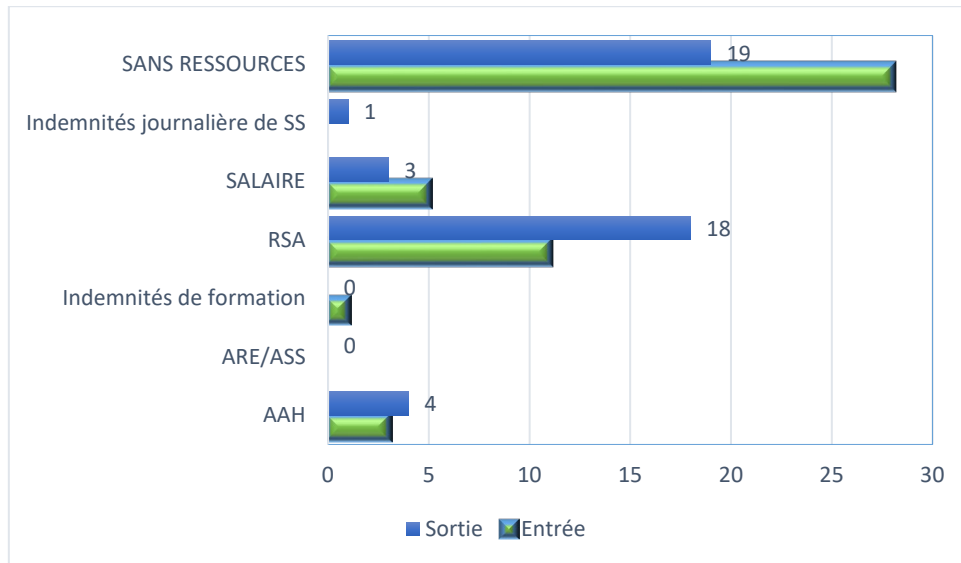
Les deux chargés de mission emploi, exclusivement dédiés à cette mission, ont soutenu les travailleurs sociaux en recevant 25 personnes préalablement identifiées par ces derniers, ce qui a permis une collaboration saluée par l'ensemble de l'équipe. Leur accompagnement s'est articulé à la fois autour d'entretiens individuels personnalisés, co-construits avec les travailleurs sociaux pour ajuster finement les parcours, et d'actions collectives telles que des ateliers de présentation de soi, d'image personnelle, de préparation aux entretiens et de techniques de recherche d'emploi.

Cette construction se fait pas à pas, sans suivre un schéma commun à tous mais en essayant au contraire, autant que possible, de s'adapter à chacun et de prendre en compte son parcours de vie, ses difficultés et ses contraintes.

L'accompagnement des résidents dans le cadre de l'insertion professionnelle est généralement semé d'embûches, et il faut régulièrement les soutenir et reprendre les démarches avec eux.

Cette opération a démontré sa valeur ajoutée d'une transversalité inter-établissements en offrant un appui concret aux équipes et un véritable tremplin vers l'emploi pour les personnes suivies.

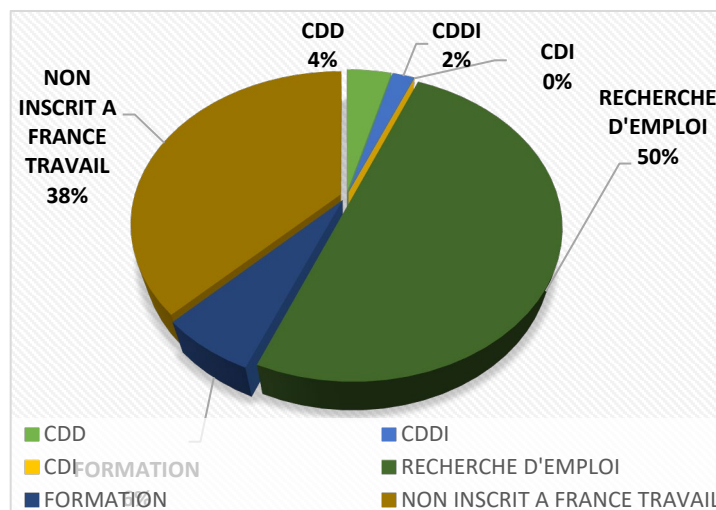
Répartition des ressources à l'entrée et à la sortie du CHRS en 2025



Ce graphique de la répartition des ressources à l'entrée et à la sortie des résidents en 2025 donne un aperçu de l'évolution de la situation financière des personnes accueillies. Il révèle que la plupart des résidents sont arrivés au CHRS L'Îlot Thuillier alors qu'ils n'avaient aucune ressource ou bénéficiaient du Revenu de solidarité active (RSA), alors qu'à leur sortie de l'établissement ils sont peu nombreux à ne disposer d'aucun revenu. Ils bénéficient soit du RSA, soit de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH), soit d'indemnités de formation ou encore d'un salaire.

Cette constatation est le résultat positif de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle et sociale mené par l'équipe des travailleurs sociaux.

Répartition au regard de la situation professionnelle des admissions 2025



Ce graphique présente la situation des résidents au regard de l'emploi à leur entrée, il révèle clairement qu'à leur entrée, ils se trouvent dans des situations de précarité au regard de l'emploi : dispensés de recherche, non-inscrits à France Travail ou en recherche d'emploi. À leur sortie, on constate qu'un bilan de compétences a été établi et qu'ils sont soit en recherche d'emploi, soit en formation, soit en emploi avec un CDI ou un Contrat à durée déterminée d'Insertion (CDDI).

Là encore, on constate que l'apport bénéfique pour l'insertion des résidents dans le cadre de l'accès à l'emploi est à mettre au crédit de l'équipe des travailleurs sociaux et de la Conseillère en insertion professionnelle (CIP), qui reçoivent, accompagnent, soutiennent les hébergés, parfois dans des conditions matérielles et psychologiques difficiles, tout au long de l'année.

8. Situation au regard du logement

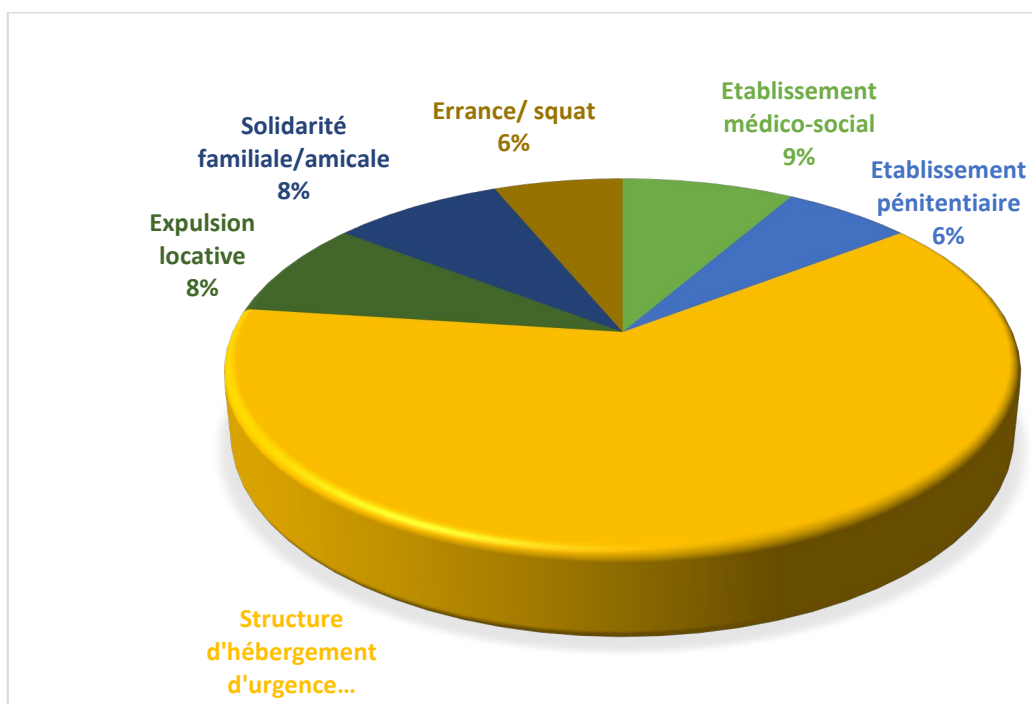
Nous travaillons en étroite collaboration avec plusieurs partenaires pour garantir un accompagnement optimal des personnes accueillies dans leur accès au logement et/ou à l'hébergement. Nous avons ainsi des relations régulières avec les bailleurs sociaux et plus particulièrement cette année avec Clésence. Ce bailleur a permis des relogements autonomes concernant plusieurs de nos ménages. Ces ménages sont depuis cet été 2025, fléchés sur le dispositif Logement d'Abord, porté par le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO). Un salarié est chargé de se coordonner avec les travailleurs sociaux référents du ménage afin de vérifier l'éligibilité de celui-ci et de faire le lien avec les bailleurs sociaux. Cette orientation permet lors du relogement de faire bénéficier d'une aide à hauteur de 50 % de réduction sur l'équipement de première nécessité par l'Association EMMAÜS.

L'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL), ainsi que la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), nous permettent de faciliter les démarches administratives et de trouver des solutions d'hébergement ou de relogement adaptées.

Ces partenariats contribuent également à l'accompagnement des résidents dans leur recherche de logement stable et durable, en les orientant vers les dispositifs adaptés, comme l'Accompagnement Modulaire et Adapté proposé par l'association Accueillir prévenir accompagner protéger (APAP), accompagnement se rapprochant du fonctionnement CHRS, hors les murs : un accompagnement de proximité par un travailleur social, afin de favoriser le maintien dans le logement, tout en restant à leur écoute pour suivre leur parcours et les soutenir dans leurs démarches. Il est parfois nécessaire de solliciter les associations locales afin de mettre en place des mesures d'accompagnement vers et dans le logement. Ces dispositifs garantissent un soutien aux ménages qui quittent l'établissement avec de légères fragilités.

Lors de leur arrivée au sein du CHRS, on peut constater que, dans la grande majorité des cas (environ 90 %), les futurs résidents étaient logés dans des conditions particulièrement précaires : errance, abri de fortune, solidarité familiale ou amicale, expulsion locative, Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) ou établissement médico-social. Ce constat signifie que l'accompagnement social des personnes hébergées présentera autant de complications que la personne aura vécu des traumatismes sociaux, familiaux, psychologiques. Il sera parfois nécessaire de réparer et de stabiliser l'état de santé physiologique et mental de la personne hébergée avant d'entamer toute démarche d'insertion.

Types d'hébergement ou logement avant l'admission en 2025



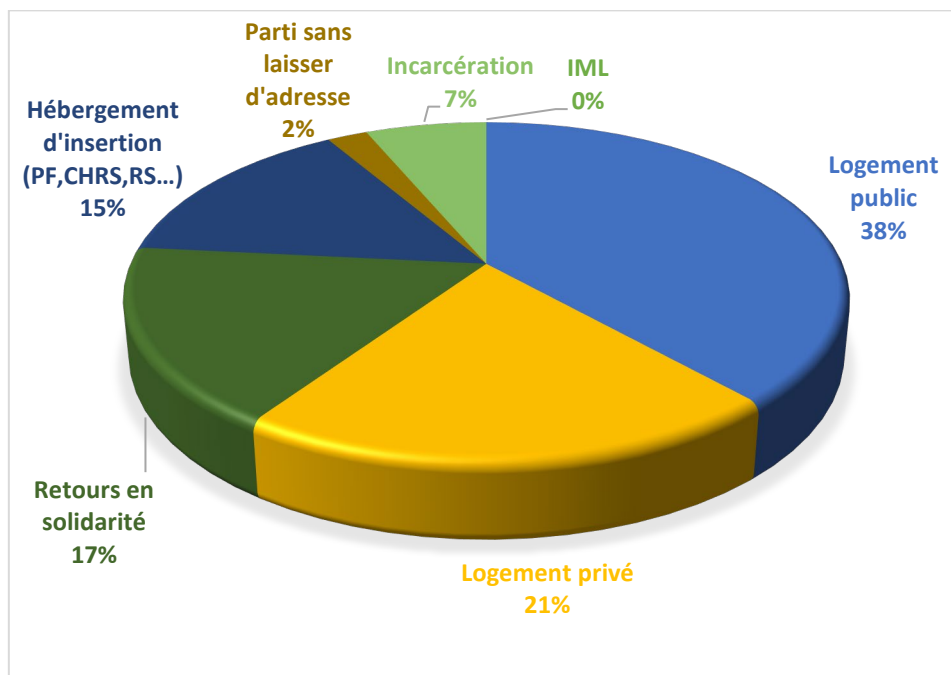
Pour les personnes accueillies sur le CHRS, l'accès au logement symbolise une étape importante de leur parcours de vie. Rapidement, et dès leur arrivée, les familles souhaitent travailler cet axe, qui représente une priorité pour elles. Pour autant, les familles ne sont pas toutes en capacité d'accéder à cette autonomie. C'est pourquoi il est nécessaire de prévoir un temps dit « d'évaluation » afin de pouvoir travailler sur les dossiers de demande de logement en adaptant l'orientation à la situation.

Pour certaines personnes, trop affectées par des difficultés de santé ou leur parcours de vie, le recours au logement autonome n'est pas envisageable à moyen ou long terme. Dans ce cas, nous travaillons sur des orientations différentes telles que :

- ✓ les structures médico-sociales ;
- ✓ les pensions de famille ;
- ✓ les maisons maternelles ;
- ✓ les résidences sociales ou résidences accueil.

Ces orientations sont réalisées en collaboration avec le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) de la Somme, la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de l'Oise mais également la Direction départementale de l'emploi, du travail et de la solidarité (DDETS) dans le cadre de l'établissement des dossiers prioritaires : Droit à l'hébergement opposable (DAHO) et Droit au logement opposable (DALO).

Répartition des ménages par types de sortie en 2025



À la lecture du schéma précédent, on constate que, malgré des situations de grande précarité, les personnes hébergées sortent du CHRS dans des conditions plus favorables et de moindre exclusion que lorsqu'elles sont arrivées, puisqu'elles intègrent soit des logements autonomes dans le secteur public ou privé, soit des établissements adaptés à leur problématique, ou encore, regagnent leur structure familiale ou amicale.

Avant la sortie, l'équipe des travailleurs sociaux veille à ce que le résident prévoie...

- ✓ **Des économies.** Nous encourageons vivement les personnes que nous accueillons à réaliser des économies afin de pouvoir faire face aux différentes dépenses inhérentes au relogement : dépôt de garantie, premier loyer, etc.
- ✓ **Des achats de mobilier.** Nous accompagnons les personnes accueillies pour qu'elles puissent faire les achats nécessaires à leur installation. Afin de minimiser les dépenses, nous favorisons les achats de seconde main auprès d'associations telles que Les Astelles ou Emmaüs.
- ✓ **La gestion du budget.** Quand la personne accueillie ne bénéficie pas de mesure de protection ou d'accompagnement à la gestion budgétaire, nous l'accompagnons par l'intermédiaire d'entretiens réguliers. En effet, en adaptant des méthodes de gestion, en prenant en considération la globalité des dépenses du ménage, il est nécessaire de réaliser un point sur le budget mensuel avec la personne accueillie pour l'analyser et l'aider à prioriser ses dépenses. Nous accompagnons les hébergés vers une prise de

conscience en leur rappelant régulièrement l'importance de s'acquitter du loyer mensuel afin de préserver son toit.

- ✓ **La préparation à l'emménagement.** Nous accompagnons les personnes bénéficiant de l'attribution d'un logement pour l'ouverture des compteurs (gaz, eau, électricité), la souscription du contrat d'assurance... Nous les aidons à formuler les demandes d'aides à la régularisation du dépôt de garantie (recours au FSL ou à l'avance Loca-pass).
- ✓ **Le recours aux mesures d'accompagnement budgétaire.** En accord avec la personne, il est parfois nécessaire d'envisager la mise en place d'une mesure de protection juridique ou une mesure d'accompagnement budgétaire par le juge des tutelles. Ces démarches garantissent au bailleur que le loyer et les charges seront payés régulièrement.

Dans le cadre de nos missions au sein du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) L'Îlot Thuillier, le partenariat occupe donc une place essentielle dans l'accompagnement des personnes que nous accueillons. Nous collaborons avec divers acteurs spécialisés dans des domaines différents tels que la santé, la justice, l'emploi et la formation, le logement et l'hébergement, ainsi que la parentalité. Ces partenariats permettent de mettre en place des solutions adaptées aux besoins des personnes accueillies tout en favorisant leur réinsertion et leur autonomie. Les partenariats que nous avons établis avec ces différents acteurs sont au cœur de nos actions. Ils nous permettent d'offrir aux personnes accueillies un accompagnement global et personnalisé, tout en leur offrant les outils nécessaires pour leur réinsertion sociale et professionnelle. Nous mettons un accent particulier sur le développement de notre partenariat avec la justice, un axe stratégique pour notre structure, afin d'améliorer constamment le nombre d'accueil ainsi que le suivi des personnes placées sous main de justice et de contribuer à leur réinsertion durable.

Nous continuerons à renforcer ces partenariats dans les années à venir, en particulier dans les domaines où des améliorations sont possibles, pour garantir un accompagnement toujours plus adapté aux besoins des personnes que nous accompagnons.

9. Tranches de vie

Témoignage de l'évolution vers un logement autonome et le parcours vers l'emploi

« Je tiens à remercier toute l'équipe de l'ilot de nous avoir accompagné pour toutes nos démarches administratives et professionnelles. Nous avons été orientés par le SIAO à l'Ilot. On n'a pas eu de regrets durant notre séjour.

Grand merci à toute l'équipe de l'ilot »

Monsieur et Madame D., âgés respectivement de 38 et 29 ans, parents de deux enfants, sont originaires de la Côte d'Ivoire. Ils ont quitté la Côte d'Ivoire afin de sécuriser leur fille, alors âgée de 8 ans. La famille a intégré l'Hébergement d'urgence de l'association ADOMA en août 2022.

Après avoir été déboutés de leur demande d'asile en janvier 2024. Monsieur et Madame ont fait la demande de titre de séjour, pour parent d'enfant réfugié. Monsieur l'a obtenu en février 2024, pour une durée de dix ans. Concernant Madame, le dossier a été rejeté, car elle n'était pas en mesure de fournir son acte de naissance.

Après un avis favorable, de la part du SIAO, nous avons accueilli la famille D. le 26 juillet 2024, sur une place d'hébergement d'insertion, au sein de notre CHRS. Un petit garçon, a pointé le bout de son nez en janvier 2025.

Dès son arrivée, Monsieur D. a toujours été très actif dans sa recherche d'emploi par le biais des agences d'intérim ou son environnement amical. Malgré son implication, il n'a pas réussi à trouver un emploi, il s'est mis en lien avec le CIP FSE et ensemble ils ont pu travailler une entrée en formation en tant que préparateur de commandes, avec le centre de formation AFPA et Coach Carrière, après avoir obtenu son Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES). Monsieur a signé un contrat de travail intérimaire avec ADEQUAT, CHEZ ID Logistics.

Madame n'est pas à la recherche d'un emploi, pour le moment, elle est mère au foyer de ses deux enfants. Elle s'est investie au sein de notre collectif et était membre en tant que secrétaire suppléante auprès de notre Conseil de la vie sociale (CVS) de cette année 2025.

Le couple a acquis de plus en plus d'autonomie durant leur séjour, concernant leurs démarches administratives et a eu les ressources nécessaires pour s'orienter vers les organismes administratifs de santé, centre des impôts, penser à s'actualiser auprès de France Travail, déclarer leurs ressources auprès de la CAF etc. Ce qui a permis de travailler une orientation vers un logement autonome auprès des bailleurs sociaux. Après avoir été fléché logement

d'abord auprès du SIAO, la référente institutionnelle était en lien régulièrement avec une chargée d'instruction des demandes de logement de Clésence qui a attribué un logement T4 pour la famille. Cette dernière a quitté l'établissement en janvier 2026, pour un nouveau départ.

Témoignage en lien avec la justice par le biais du placement extérieur, J-L D

« L'Îlot a accepté de m'accompagner dans mon aménagement de peine alors que mon domicile se trouvait éloigné d'Amiens. Pour cela, je les remercie. Toutes les semaines les travailleurs sociaux passaient me voir à mon domicile pour prendre de mes nouvelles et pour discuter. Ce sont deux personnes agréables et à l'écoute. Le soir, je recevais les appels téléphoniques ou visio de manière aléatoire. Les personnes qui appelaient étaient toujours aimables et gentilles. Bref, je garde un très bon souvenir de mon suivi, c'est une association très sérieuse, et utile aux personnes qui ont besoin de se réinsérer à condition qu'elles respectent le règlement...Encore un grand merci à tous !»

Témoignage en lien avec le parcours de soins

« Je suis arrivée en CHRS il y a plusieurs mois, après avoir vécu pas mal de galères. Avant d'arriver ici, j'avais essayé plusieurs fois de me sortir de la spirale de la dépendance, mais ça n'avait jamais vraiment marché. La drogue, c'était devenu une habitude, une façon de fuir. Je savais que je devais m'en sortir, mais je n'avais jamais trouvé l'aide.

Depuis mon arrivée, j'ai pu commencer un suivi en addictologie, je me suis dit que c'était peut-être encore une de ces tentatives qui allait échouer, comme toutes les autres. Mais là, c'est différent. Dès le début, on m'a écoutée sans jugement. On m'a parlé de mes problèmes, de mes envies, de mes peurs. On m'a fait comprendre que je n'étais pas la seule dans cette difficulté. Ça m'a fait du bien de pouvoir mettre des mots sur ce que je ressentais, et de voir que des gens étaient là pour m'accompagner, sans pression.

Au début, ce n'était pas facile. Il y avait des moments où j'avais envie de tout arrêter. La tentation est très forte. Mais chaque fois que je doute, quelqu'un était là pour me rappeler pourquoi je souhaite arrêter et ça me redonne de la force pour avancer.

Aujourd'hui, je ne suis pas encore guérie, mais je sais que je suis sur la bonne voie. Chaque jour est une victoire. Et même quand c'est dur, je sais que je peux compter sur ceux qui m'entourent. Parce qu'on ne guérit pas seul, on a besoin de personnes qui croient en nous, même quand on ne croit plus en soi".

Témoignage d'une professionnelle du CHRS à l'égard de la question de la parentalité

« En tant qu'assistante de service social, je rencontre chaque jour des personnes confrontées à des situations complexes, souvent marquées par la précarité, les ruptures familiales, ou encore

des parcours de vie chaotiques. L'une des questions les plus sensibles que j'aborde avec les résidents est celle de la parentalité. C'est un sujet qui, bien que profondément humain, est souvent lié à des tensions, des peurs et des désillusions. Beaucoup de résidents, souvent des femmes et des hommes en situation de grande vulnérabilité, sont parents et doivent jongler avec l'idée de concilier leur statut de parent avec leur parcours de réinsertion. Nous travaillons avec différents partenaires tels que le centre social Elbeuf afin de proposer des espaces d'échanges et de médiation en passant par les activités culturelles et les sorties familiales. Nous proposons un accompagnement adapté aux besoins des parents tout en favorisant la sécurité des enfants. L'Aide sociale à l'enfance (ASE) est également un partenaire important dans la prise en charge des familles lorsque leur situation nécessite des mesures d'accompagnements éducatifs. Ces partenaires interviennent à différents niveaux, notamment pour la gestion de la relation avec les enfants, le soutien à la parentalité et l'accès aux droits des enfants mais également des parents. »

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

1. Être parent malgré les violences intrafamiliales

En 2025, plusieurs femmes, seules ou accompagnées de leurs enfants, ont été dirigées vers le CHRS L'Îlot Thuillier. Leur parcours met en lumière une réalité préoccupante : elles sont victimes de violences conjugales, qui se manifestent par des agressions physiques, verbales ou psychologiques, telles que des menaces, du harcèlement moral, des atteintes à la vie privée, des injures ou de la diffamation.

Nombre d'entre elles expriment une inquiétude profonde : « Comment avancer dans un environnement intrafamilial violent ? »

Afin de répondre à cette problématique, l'équipe sociale du CHRS L'Îlot Thuillier poursuit sa formation sur le sujet et reste attentive à l'évolution du cadre juridique afin de proposer un accompagnement plus efficace, aussi bien pour les victimes que pour les auteurs.

Il est évident que dans un contexte sociétal où la violence, la parentalité et la « pseudo-normalité » dictée par l'évolution des mœurs demeurent des sujets complexes à traiter. Raison de plus pour notre équipe pluridisciplinaire de poursuivre l'engagement à relever ces défis avec de nouveaux projets à mettre en place pour l'année 2026.

2. Les ateliers collectifs, tissage du lien social et bénévolat

En 2025, la programmation a été marquée par une forte mobilisation autour d'ateliers collectifs, véritables leviers de reconstruction du lien social. Ces espaces d'échanges et les temps conviviaux organisés tout au long de l'année ont permis aux résidents de réinvestir la relation à l'autre, de reprendre confiance en eux, de s'exprimer plus librement et de retisser des liens empreints de bienveillance et de solidarité.

Santé et addiction

L'Îlot accueille au sein de ses établissements des personnes sans solutions d'hébergement pérenne et bien souvent dans une situation de précarité voire de grande précarité. La santé est un axe majeur dans l'accompagnement proposé par l'association. Une des problématiques liées à la santé en lien avec la précarité est l'addiction. Pour cela l'équipe est en relation étroite avec différents partenaires pour accompagner au mieux ses bénéficiaires dans une démarche liée à la santé physique et psychique.

Notre partenariat avec l'association Le Mail, spécialisée dans le soin en addictologie, a pu perdurer durant toute l'année 2025. En effet, un mardi sur deux, une salariée du Mail intervient

au sein de l'établissement L'Îlot Thuillier pour animer un temps d'échange collectif et convivial, ouvert à toutes les personnes hébergées, afin d'aborder avec elles différentes thématiques autour d'une collation. Ce temps a pour objectif de créer un pont entre les personnes concernées par une addiction et les portes de l'association Le Mail, ouvrant ainsi une possibilité d'accès à une démarche de soin.

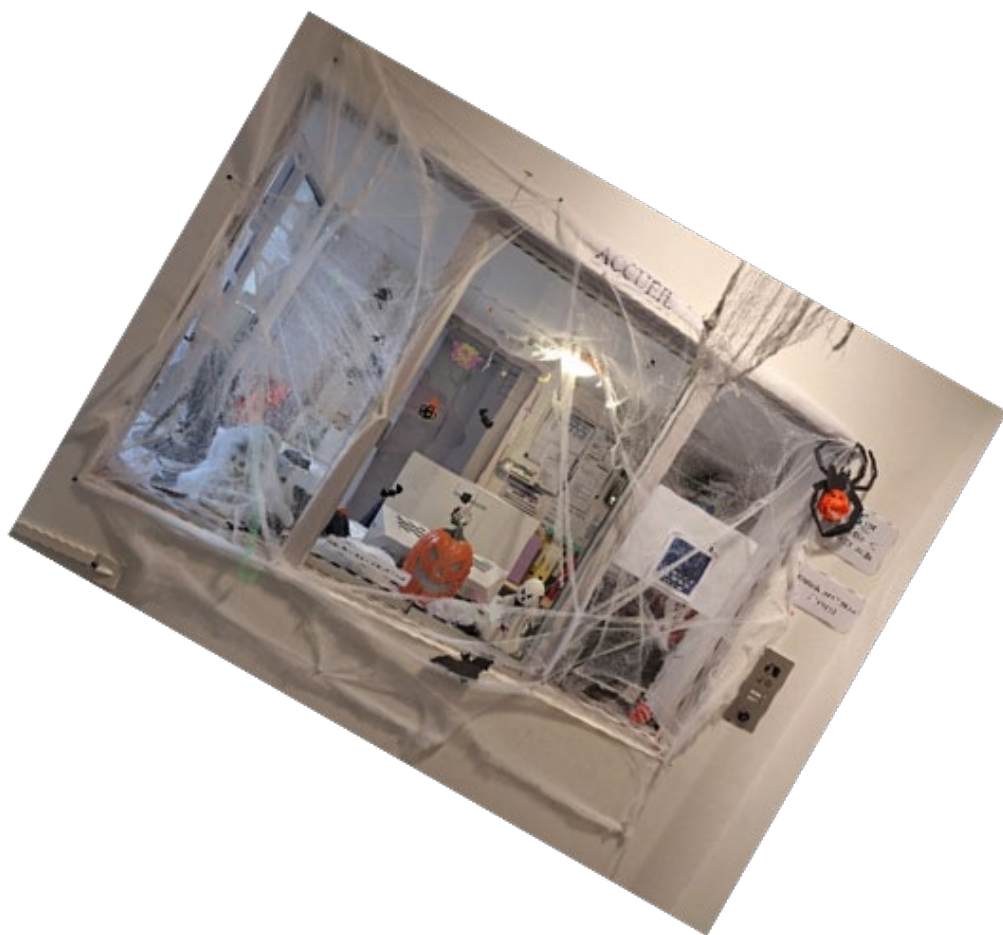
Par ailleurs, cette année encore, nous avons organisé la mise en place de bilans de santé à destination de nos résidents en lien avec la CPAM. Ainsi, deux sessions de bilans de santé ont pu être effectués, l'un en mars et l'autre en avril 2025, impliquant 10 usagers du CHRS L'Îlot Thuillier.

Convivialité

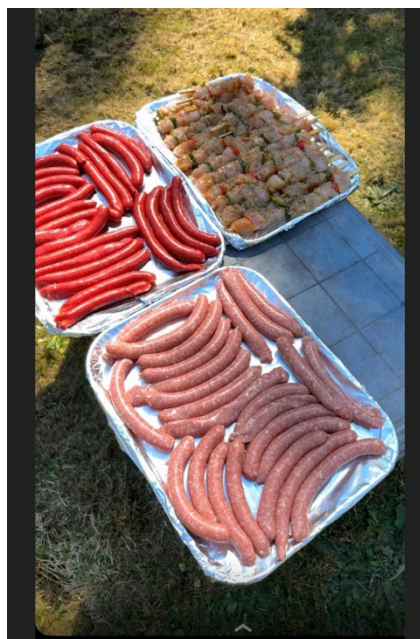
Les journées de convivialité sont des moments de répit où les démarches d'insertion, parfois vécues comme anxiogènes, sont mises de côté pour un temps, permettant ainsi de se retrouver autrement. Ces journées sont des bouffées d'air frais pour nos hébergées, et il est essentiel de les faire perdurer car elles sont un lien d'ancrage social. Cela passe par des petits comme des grands moments conviviaux, pouvant sembler anecdotiques, mais au combien important dans la vie des personnes accueillies. En ce sens, nous avons organisé lors de cette année 2025 plusieurs activités dont nous recensons une partie ci-dessous.

Soirée Halloween-30/10/2025. Les professionnels et les résidents se sont pris au jeu des frayeurs. Moment convivial, apprécié de tous et très attendu.









Barbecue L'Îlot Thuillier – 13/08/25 - Cet été, un barbecue collectif a été organisé au sein du CHRS, réunissant résidents et professionnels autour d'un temps convivial en extérieur. Ce moment informel a favorisé les échanges dans un cadre détendu, propice à la rencontre et au partage. La préparation du repas, l'organisation logistique et la participation de chacun ont encouragé l'implication collective et la coopération. Au-delà de l'aspect festif, cette initiative a contribué à renforcer le sentiment d'appartenance et à soutenir le lien social dans l'établissement.





Baptême de l'air – 04/06/2025. Qui n'a jamais rêvé de toucher les étoiles ? À L'Îlot Thuillier, certains enfants ont pu s'en rapprocher grâce à une association d'aide aux plus précaires, qui a gracieusement fait bénéficier nos usagers d'un baptême de l'air d'une durée d'environ 45 minutes. Rien de mieux pour ouvrir l'esprit des plus jeunes dans ce vaste monde.

Unis-Cité – 03/06/2025. L'union fait la force, c'est ensemble que vient le changement. Tel était l'esprit de cette journée organisée par Unis-Cité qui a permis à de nombreux résidents, bénévoles et salariés de se retrouver sous la bannière de la convivialité, afin d'améliorer l'établissement et lui redonner sa splendeur avec une salle commune remise au goût du jour (ponçage, peinture, décoration) pour le plus grand plaisir de nos résidentes. Cette journée a également été l'occasion de fabriquer des bacs potagers ainsi qu'un banc en palette. Ainsi, le jardin est prêt à être investi afin de cultiver comme chaque année, des fruits et légumes du potager de L'Îlot Thuillier.



Repas collectif sénégalais. À trois reprises durant l'année 2025, des repas collectifs ont été organisés à l'initiative d'un résident d'origine sénégalaise, désireux de faire découvrir un plat traditionnel de sa région. De la conception du menu à la préparation en cuisine, il a pleinement investi un rôle d'organisateur et de référent, partageant ses savoir-faire avec les autres résidents. Plusieurs personnes se sont jointes à lui lors de la préparation, favorisant un travail collaboratif et des échanges interculturels riches. Ce temps convivial a permis de valoriser ses compétences, de renforcer son estime de soi et de reconnaître sa place au sein du collectif, tout en ouvrant un espace de découverte et de dialogue pour l'ensemble du groupe.



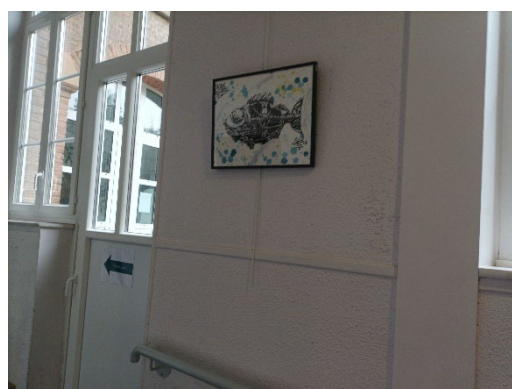
Chorale : « Chantons pour les femmes ». Le Lions club Amiens Samara s'est associé au chœur Crescendo dans le cadre d'un événement caritatif au profit des femmes en réinsertion sociale, et en lien avec la Journée internationale des droits des femmes.



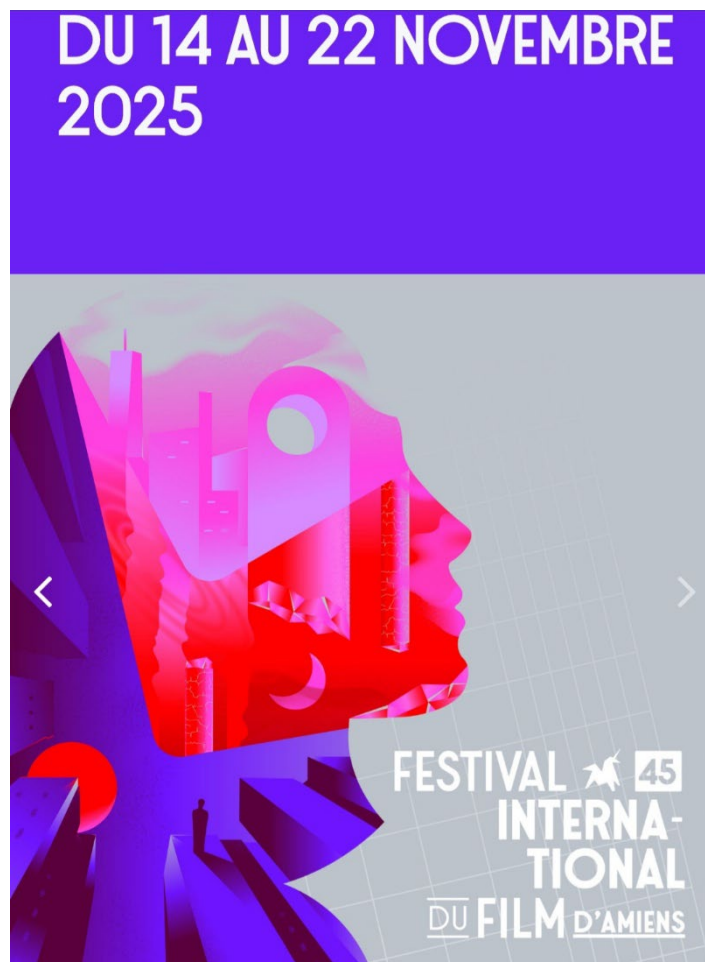


Accès à la culture

Projet Artothèque. Depuis maintenant plus d'un an, nous proposons aux résidents de participer à la décoration de l'établissement de L'Îlot Thuillier par le biais de notre adhésion à l'artothèque de la ville d'Amiens. Ainsi, tous les deux mois, avec l'aide de quelques résidents, nous allons renouveler nos 7 tableaux empruntés à l'artothèque. Ce temps est bien souvent l'occasion pour les personnes accueillies de découvrir ce lieu d'accès à l'art visuel, et leur donne la possibilité d'investir leur lieu de vie en agissant directement sur la décoration de l'établissement.



Participation FIFAM – du 14 au 18 novembre 2025. Comme tous les ans, nous avons poursuivi notre collaboration avec le Festival International du Film d'Amiens, qui se déroule au mois de novembre. À cette occasion, plusieurs personnes que nous accompagnons ont été mises en relation avec l'équipe organisatrice afin de participer à des missions de bénévolat durant la semaine du festival. Cet événement constitue toujours une opportunité précieuse pour notre public d'investir l'espace public et de prendre pleinement part à la vie culturelle de la ville.



Festival de poésie « Le Rayon Vers » - Accueil de Mickael LAMBERT et Julien BUCCI, poètes

- **11/03/2025**: Pour la 3e année consécutive, nous avons eu le plaisir d'accueillir successivement deux poètes au sein de l'établissement, dans le cadre du festival de poésie organisé à l'échelle de la ville. Ces artistes sont venus à la rencontre des personnes accompagnées afin de leur proposer l'écriture de poèmes « sur mesure », élaborés à partir d'un court temps d'échange individuel. Ce dispositif a constitué un temps fort particulièrement apprécié, favorisant une rencontre directe et accessible avec la création artistique. En permettant à chacun de devenir source d'inspiration et destinataire d'une œuvre unique, cette action a contribué à valoriser la parole, à renforcer l'estime de soi et à offrir un moment de reconnaissance et de mise en lumière personnelle. Elle a également facilité l'ouverture à l'univers de la poésie, souvent perçu comme éloigné, en le rendant vivant, sensible et profondément humain.



Sortie à la mer : en juillet nous avons organisé une sortie à Berck.





Actions à visées écologiques

Dans une démarche d'approche environnementale et de sensibilisation à la cause écologique, L'Îlot Thuillier mène régulièrement, et ce depuis plusieurs années, des actions permettant d'ouvrir ces préoccupations aux résidents de l'établissement. Ainsi, en 2025, les personnes hébergées ont pu continuer à utiliser le composteur partagé, installé en 2024 dans le jardin de l'établissement.

En parallèle, deux actions de sensibilisation au tri sélectif ont été organisées en 2025 à destination de notre public afin de les aider à s'approprier ces usages et participer à leur mesure à l'effort collectif pour préserver l'environnement.

Enfin, un partenariat a pu débuter avec l'association « Île-aux-Fruits » qui a fait bénéficier nos résidents d'une visite guidée de l'Île Saint-Aragone ainsi que des jardins maraîchers de cette association. Toujours dans une démarche de sensibilisation, cette action a mis en avant l'agriculture biologique et ainsi des possibilités de consommer « autrement » en privilégiant des produits de saison et locaux.

Zoom sur le bénévolat

Les bénévoles jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement du CHRS, en apportant une dimension humaine et une aide complémentaire précieuse à l'équipe professionnelle. Les bénévoles offrent une écoute attentive, un soutien émotionnel et des interactions sociales qui assurent le bien-être des personnes accueillies.

Témoignage de Nathalie, référente des bénévoles au CHRS

« En tant que référente des bénévoles au sein de notre CHRS, mon rôle consiste à coordonner et fidéliser les actions des bénévoles. Cette année 2025, ils étaient au nombre de trois pour œuvrer auprès des personnes accueillies. »

C'est le cas de Jacques, bénévole depuis 2023, retraité de l'enseignement professionnel, habitant notre quartier, qui est venu régulièrement proposer ses ateliers d'alphabétisation, soit 1 heure, trois fois par semaine, auprès de plusieurs personnes courant l'année 2024. Jacques est une personne qui est à l'écoute et disponible.

Fabienne, bénévole depuis 2023, enseignante de formation a continué de proposer un atelier de soutien scolaire à deux enfants de notre établissement, scolarisés en primaire.

Maximilien, Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) de formation a été un soutien important pour les révisions du brevet national d'une de nos collégiennes, courant 2024. Son intervention a pris fin après le relogement de celle-ci. Nous n'avons pu proposer d'autres collégiens par la suite, c'est pourquoi il n'intervient plus au sein de notre établissement.

PERSPECTIVES 2026

L'inscription dans la démarche qualité et évaluation

Depuis plusieurs années, nous constatons une pluralité du public, avec des phénomènes de précarité sévère qui cumulent des difficultés d'ordre psychologique, médical et social. De plus, l'évolution de la réglementation des dispositifs « Accueil, Hébergement, Insertion » nous impose une agilité dans nos pratiques et une capacité d'innovation.

L'année 2025 a été marquée par l'évaluation externe qui s'est inscrite dans la redynamisation territoriale de nos établissements.

Cette expérience a été un vrai enrichissement professionnel permettant de prendre de la hauteur par rapport au quotidien avec une question centrale : « Suis-je sur le bon chemin dans les missions qui me sont confiées ? »

Afin de répondre aux exigences de l'évaluation externe et d'accompagner les équipes dans la mise en conformité des divers process, plusieurs outils contractuels ont été actualisés et harmonisés en amont pour 2024 et 2025 :

- ✓ instances représentatives des résidents ;
- ✓ questionnaire de satisfaction ;
- ✓ dossier du résident ;
- ✓ respect des droits fondamentaux ;
- ✓ plan de gestion de crise et continuité de l'activité ;
- ✓ bientraitance et prévention des risques de maltraitance et de violence ;
- ✓ boîte (aux lettres) de plaintes et réclamations ;
- ✓ implication des équipes et des membres du CVS sur des temps formels dans l'actualisation du plan de gestion de crise et de continuité de l'activité ;
- ✓ mise à jour de la sensibilisation aux normes RGPD 1 et 2 ;
- ✓ mise en place d'un outil de suivi numérique (REconnect) ;
- ✓ mise en place et déploiement du Plan de Prévention et de gestion des risques de maltraitance et de violence.

L'évaluation externe a donné lieu à un plan d'actions qui nous a permis de poursuivre les engagements vis-à-vis des personnes accompagnées ainsi que les projets déjà en cours. Pour cela, nous avons plusieurs leviers à développer :

- ✓ s'inscrire dans les modalités de fonctionnement via la signature du Contrat Pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) en 2025 ;
- ✓ établir une feuille de route à la suite de l'évaluation externe qui a eu lieu début 2025 ;
- ✓ poursuivre la mobilité des personnes et augmenter le taux de rotation en fonction des profils qui nous sont adressés afin d'optimiser le taux d'occupation ;
- ✓ sensibiliser les familles à la question du « savoir habiter » et s'inscrire dans une démarche citoyenne via le Conseil de vie sociale ;
- ✓ développer l'accompagnement autour de la parentalité et solliciter le partenariat ;
- ✓ travailler à un partenariat dans le cadre de la médiation familiale ;
- ✓ enrichir l'offre de bénévolat pour l'accompagnement à la culture, aux loisirs, aux services informatiques et linguistiques ;
- ✓ optimiser l'accueil des personnes mises à l'abri ;
- ✓ renforcer les permanences des partenaires santé, parentalité, emploi, etc., sous forme de convention.
- ✓ poursuivre l'accompagnement des personnes sous main de justice voire augmenter la capacité d'accueil dans une autre alternative d'hébergement ;
- ✓ favoriser l'admission d'hommes sous main de justice et souhaitant renouer des liens avec leurs enfants ;
- ✓ accroître l'accueil des personnes en placement extérieur et en placement extérieur à domicile
- ✓ dans le cadre des orientations stratégiques de l'association, poursuivre une collaboration de proximité et de partenariat avec la justice.

D'autre part, dans une dynamique active d'amélioration, un plan d'amélioration de la qualité de l'association a été élaboré pour l'ensemble des établissements de L'Îlot ayant été sujets à l'évaluation externe. L'objectif est de répondre de façon continue aux standards de qualité et de sécurité, et de consolider nos procédures internes afin de garantir des parcours cohérents pour les personnes accueillies.

Ce plan d'amélioration fera l'objet d'une concertation de façon transversale en inter-établissements afin de permettre d'évaluer les avancées et les objectifs fixés de façon annuelle, en étroite collaboration avec les autorités de l'État (DDETS Somme).

Pour finir, l'accueil et l'accompagnement dans sa globalité sont avant tout une rencontre humaine qui permet à chacun de s'inscrire dans un continuum au service de l'autre...

Alors, nous espérons relever de nouveaux défis...

MERCI À NOS PARTENAIRES

Il nous faut réactiver nos liens avec nos partenaires, mais également en créer d'autres, notamment avec différents bailleurs sociaux.

L'équipe doit continuer de s'inscrire dans différentes concertations et rencontres à thème organisées par la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) ou la ville d'Amiens.

Participer de manière régulière et durable à des réunions nous permettra d'impulser une dynamique et d'améliorer les connaissances de l'équipe sur les différents dispositifs existants.

Santé

- ✓ Centre médico-psychologique Delpech ;
- ✓ Maisons départementales des solidarités et de l'insertion (MDSI) / Protection maternelle infantile (PMI) rue Riolan ;
- ✓ Le Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) de l'association Le Mail ;
- ✓ SoMeD : une antenne médicale où sont dispensés des soins gratuits ;
- ✓ Équipe mobile psychiatrique de prévention et d'accès aux soins (EMPPAS).

Accompagnement social

- ✓ Croix-Rouge ;
- ✓ Secours catholique – Caritas France ;
- ✓ Banque alimentaire ;
- ✓ Restaurants du Cœur ;
- ✓ Union départementale d'accueil et d'urgence sociale (UDAUS).

Accompagnement administratif

- ✓ Centre d'information sur les droits des femmes (CIDFF) ;
- ✓ Caisse d'allocations familiales (CAF) ;
- ✓ Préfecture ;
- ✓ Mairie de quartier et Centre communal d'action sociale (CCAS) d'Amiens ;
- ✓ Conseil général de la Somme ;
- ✓ Union départementale des associations familiales (UDAF) ;
- ✓ Association Yves Le Fèbre.

Accès à l'emploi

- ✓ France Travail et Mission locale ;

- ✓ Plusieurs centres de formation et entreprises d'insertion : O'Zange, Retravailler Picardie, AFPA, AREAF, Somme Travail Intérim, UFCV, Amiens Avenir Jeunes, GRETA, IREAM...

Administration pénitentiaire

- ✓ Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) ;
- ✓ Centres pénitentiaires de Beauvais, de Bapaume et de Liancourt.



© L'îlot | Photo : Sylvie Legoupi

**CENTRE D'HÉBERGEMENT
ET DE RÉINSERTION SOCIALE
L'ÎLOT THUILLIER**

71 rue Louis Thuillier
80000 Amiens
03 22 95 64 88

www.ilot.asso.fr



153, avenue Jean Lolive 93500 Pantin
01 43 14 31 00 maisons-accueil@ilot.asso.fr
Association reconnue d'utilité publique